



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2019
Français
Original : espagnol

Soixante-treizième session

Point 84 de l'ordre du jour

Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Lettre datée du 21 février 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément aux dispositions de la résolution [73/205](#) adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2018, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une série d'événements déplorables survenus dans les locaux des représentations diplomatiques de la République bolivarienne du Venezuela auprès de la République du Costa Rica et de la République de l'Équateur, respectivement.

Le 20 février 2019, l'ambassade de la République bolivarienne du Venezuela à San José, capitale de la République du Costa Rica, a été attaquée et envahie par un groupe de personnes qui avaient été désignées – de façon illégale et par une autorité autre que le Ministère vénézuélien du pouvoir populaire pour les relations extérieures – comme représentants diplomatiques présumés du Gouvernement vénézuélien. Pendant les faits, les fonctionnaires légitimes de la délégation diplomatique vénézuélienne et les membres du personnel local qui se trouvaient sur les lieux ont été agressés par les assaillants et leurs acolytes.

Un autre acte de violence odieux s'est produit le même jour au consulat de la République bolivarienne du Venezuela à Guayaquil (République de l'Équateur). Les locaux de la mission ont été forcés et pris d'assaut par des groupes armés qui ont agressé physiquement et verbalement les membres du personnel diplomatique et local, lesquels ont également été la cible d'injures et d'humiliations. Les agresseurs se sont ensuite emparés de leurs biens, ainsi que de ceux des usagers présents. Les auteurs de troubles ont aussi mis la main sur les recettes tirées des services consulaires vénézuéliens.

La République bolivarienne du Venezuela a fermement condamné et rejeté ces deux actes de violence, tenant les autorités costariciennes et équatoriennes responsables de toute atteinte à l'intégrité physique du personnel diplomatique et local attaché aux représentations diplomatiques, dont la protection et la sécurité doivent être garanties à tout moment par les autorités de ces pays, en leur qualité d'État accréditaire ou d'État de résidence et compte tenu des obligations qui leur sont faites en tant que signataires de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires.



Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je vous prie respectueusement d'appeler les autorités costariciennes et équatoriennes à observer, appliquer et faire respecter scrupuleusement tous les principes et toutes les normes du droit international régissant les relations diplomatiques et consulaires, y compris ceux relatifs à l'inviolabilité des représentations diplomatiques, et en particulier à garantir la protection et la sécurité des missions relevant de leur juridiction, en application des obligations internationales qui leur incombent.

Parallèlement, la République bolivarienne du Venezuela, enjoint, par votre entremise, aux autorités de ces pays de prendre les mesures qui s'imposent, notamment en matière de prévention, pour enquêter de manière approfondie sur ces faits et traduire en justice les personnes qui ont encouragé, incité, organisé ou perpétré ces actes de violence contre l'ambassade de la République bolivarienne du Venezuela à San José et contre le consulat de la République bolivarienne du Venezuela à Guayaquil ainsi que ces atteintes à l'intégrité physique des membres du personnel.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 84 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République
bolivarienne du Venezuela auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Samuel **Moncada**
